



Description du véhicule marque : MAN

Type : A91

Variantes : 60 / 61 / 64 / 65 - Versions : E1 / E2 / E3

0 - GENERALITÉS

0.1	Constructeur :	MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667 Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN
0.1.1	Représentant accrédité en France :	MAN CAMION & BUS S.A. CP8005 - 12 avenue du Bois de l'Epine 91008 EVRY Cedex
0.3	Marque :	MAN
0.4	Désignation commerciale :	A91
0.5	Catégorie internationale :	M3
0.6	Genre :	TCP (châssis nu)
0.7	Type :	A91
	Variantes :	60 / 61 / 64 / 65
	Versions :	E1 / E2 / E3
0.7.1	Décodage des TVV :	60 (moteur 213 kW) - 61 (moteur 184 kW) 64 (moteur 213 kW) - 65 (moteur 184 kW) E1 (empattement 5,725 m) E2 (empattement 5,940 m) E3 (empattement 6,640 m)
0.8	Puissance administrative :	18 CV

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1	Nombre d'essieux et de roues :	2 essieux + 4 roues (montage simple sur essieu 1, jumelé sur essieu 2)
1.1.1	Emplacement des roues motrices :	Sur essieu 2
	Système de régulation anti-patinage (A.S.R.) :	Un voyant orange au tableau de bord signale l'entrée en fonction du système. Un interrupteur optionnel au tableau de bord permet de déconnecter le dispositif A.S.R. et active le clignotement du voyant orange
1.1.2	Emplacement des roues directrices :	Sur essieu 1
1.2	Dimensions des pneumatiques :	295/80 R 22,5 (152/148 M)
1.3	Constitution du châssis ou de la coque :	Châssis constitué par des longerons en acier profilés en U entretoisés par des traverses. La partie centrale du châssis peut être remplacée par un treillis
1.4	Emplacement et disposition du moteur :	Longitudinal à l'arrière
1.5	Emplacement de la cabine de conduite :	Avancée

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) :	19.000
2.2	Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (PTR) :	
2.2.1	Sans système de freinage de remorque :	
2.2.1.1	Avec remorque sans frein :	19.750
2.2.1.1.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :	750
2.2.1.2	Avec remorque équipée de frein à inertie :	22.500
2.2.1.2.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :	3.500
2.4	Masse en charge techniquement admissible :	19.000
2.5	Charges maximales admissibles :	
2.5.1	Sur l'essieu 1 :	7.100
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	12.600
2.6	Voie avant :	2,058
2.7	Voie arrière :	1,802
2.8	Empattement :	
	Versions :	E1 E2 E3
		5,725 5,940 6,640

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS NU

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement) :	
2.9.0	Total :	5.520 5.560 5.690
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	1.430 1.450 1.515
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	4.090 4.110 4.175
2.10	Porte-à-faux avant :	2,450 2,450 2,450
2.11	Porte-à-faux arrière :	3,400 3,400 3,400
2.12	Longueur hors-tout :	11,575 11,790 12,490
2.13	Largeur hors-tout :	2,480 2,480 2,480

LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeur limite minimale pour le véhicule) :	
2.9.0	Total :	9.000 9.000 9.000
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	3.000 3.000 3.000
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	6.000 6.000 6.000
2.10	Porte-à-faux avant :	2,900 2,900 2,900
2.11	Porte-à-faux arrière :	3,700 3,700 3,700
2.12	Longueur hors-tout :	12,325 12,540 13,240
2.13	Largeur hors-tout :	2,550 2,550 2,550

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur en option (voir 7.9.2) il est admis de pouvoir :

- Augmenter le Poids Total Autorisé en Charge (2.1) et le Poids Total Roulant Autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 Kg.
- Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.5.2) dans la limite de 400 Kg.

3 - MOTEUR

3.1	Dénomination du type :	Variante : 60 : D0836LOH60, 61 : D0836LOH61 Variante : 64 : D0836LOH64, 65 : D0836LOH65
-----	------------------------	--

3.1.1	Marque :	MAN
3.1.2	Marquage moteur :	Variante 60 : D0836LOH60 Variante 61 : D0836LOH61 Variante 64 : D0836LOH64 - Variante 65 : D0836LOH65
3.2	Description générale :	
3.2.1	Genre :	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.
3.2.2	Principe de fonctionnement :	Diesel, 4 temps
3.2.3	Suralimentation :	Par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur de température air / air
3.2.4	Dispositifs anti-pollution :	Oui
3.3	Nombre et disposition des cylindres :	6 en ligne, verticaux
3.4	Cylindrée (cm ³) :	6.871
3.5	Rapport volumétrique de compression :	16,5 : 1
3.6	Puissance maximale (kW) :	D0836LOH60 : 213, D0836LOH61 : 184 D0836LOH64 : 213, D0836LOH65 : 184
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	2.300
3.8	Couple maximal (mdaN) :	D0836LOH60 : 110, D0836LOH61 : 100 D0836LOH64 : 110, D0836LOH65 : 100
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	D0836LOH60 : de 1.100 à 1.800 D0836LOH61 : de 1.100 à 1.750 D0836LOH64 : de 1.100 à 1.750 - D0836LOH65 : de 1.200 à 1.800
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2.800
3.11	Carburant utilisé :	Gazole
3.12	Réservoir de carburant :	
3.12.1	Emplacement :	De série : en deux parties, situées en arrière de l'essieu 1, côté droit et gauche du véhicule. En option : en une partie, situé en arrière de l'essieu 1, côté droit du véhicule.
3.12.2	Capacité (litres) :	De série : 2 x 220 En option : 300 ou 400
3.12.3	Matériau :	Acier
3.13	Mode d'alimentation du moteur :	Par injection directe gérée électroniquement
3.14	Type de filtre à air :	Sec
3.15	Allumage :	Par compression
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) :	24
3.17	Dispositif d'antiparasitage :	Néant
3.18	Refroidissement du moteur :	Par circulation d'eau et radiateur avec ventilateur débrayable (visco-coupleur)
3.19	Nombre de silencieux d'échappement :	1
3.20	Niveau sonore au point fixe :	
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dB(A)) :	A déterminer après carrossage du véhicule
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1.725
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement :	A l'arrière, côté gauche
3.21	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) :	Sur plaque d'identification moteur
3.24	Classe environnementale :	Variantes 60/61 : 0555*0651K Variantes 64/65 : 0555*0651G

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1	Type de boîte de vitesses :	Mécanique à 6 rapports AV et 1 rapport AR ou automatique à 4 ou 6 rapports AV et 1 rapport AR
4.1.1	Emplacement du levier de commande :	A droite du conducteur, au plancher, ou bouton au tableau de bord
4.2	Type d'embrayage :	Monodisque à sec ou coupleur hydraulique pour boîte de vitesse automatique
4.2.1	Mode de commande :	Hydraulique
4.3	Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :	Par arbres de transmission à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.
4.4	Démultiplication de la transmission :	
4.4.1	Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :	295/80 R 22,5 (3.185)
4.4.2	Démultiplication et vitesse à 1000 tr/min :	

Boîte mécanique ZF S 6

Combinaison de vitesse	Rapport de boîte	Rapport de pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
1	6,32		23,38	8,2
2	3,62		13,39	14,2
3	2,15		7,96	24,0
4	1,37	3,700	5,07	37,7
5	1,00		3,70	51,6
6	0,81		3,00	63,7
AR	5,81		21,50	8,9

Autres rapports de pont en option : 4,111 - 4,625 - 5,571

Boîte automatique ZF 6 HP

Combinaison de vitesse	Rapport de boîte	Rapport de pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
1	3,43		12,69	15,0
2	2,01		7,44	25,7
3	1,42		5,25	36,3
4	1,00	3,700	3,70	51,6
5	0,83		3,07	62,1
6	0,59		2,18	87,5
AR	4,84		17,91	10,7

Autres rapports de pont en option : 4,111 - 4,625 - 5,571

Boîte automatique ZF 6 AP

Combinaison de vitesse	Rapport de boîte	Rapport de pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
1	3,36	3,700	12,43	15,4
2	1,91		7,07	27,0
3	1,42		5,25	36,4
4	1,00		3,70	51,6
5	0,72		2,66	71,7
6	0,62		2,29	83,3
AR	4,24		15,69	12,2

Autres rapports de pont en option : 4,111 - 4,625 - 5,571

Boîte automatique Voith D 854.5

Combinaison de vitesse	Rapport de boîte	Rapport de pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
1	5,90 - 6,20	3,700	21,83 - 22,94	8,8 - 8,3
2	1,43		5,29	36,1
3	1,00		3,70	51,6
4	0,70		2,59	73,8
AR	4,70 - 5,20		17,39 - 19,24	11,0 - 9,9

Autres rapports de pont en option : 4,111 - 4,625 - 5,571

Boîte automatique Voith D 864.5

Combinaison de vitesse	Rapport de boîte	Rapport de pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (km/h)
1	5,10 - 5,40	3,700	18,87 - 19,98	10,1 - 9,6
2	1,36		5,03	38,0
3	1,00		3,70	51,6
4	0,73		2,70	70,8
AR	3,80 - 4,30		14,06 - 15,91	13,6 - 12,0

Autres rapports de pont en option : 4,111 - 4,625 - 5,571

- 4.5 Vitesse maximale effective (en km/h) : 100
- 4.5.1 Vitesse maximale autorisée sur route (en km/h) : 90
- 4.5.2 Vitesse maximale autorisée sur autoroute (en km/h) : 100
(uniquement avec moteur D0836LOH64)
- 4.6 Indicateur de vitesse : Oui
- 4.7 Compteur kilométrique : Oui
- 4.8 Chronotachygraphe : Oui
- 4.9 Limiteur de vitesse : Oui (vitesse limitée à 100 km/h)

5 - SUSPENSION

- 5.1 Avant :
Essieu rigide avec bras de force et lames de guidage, suspension pneumatique à 2 coussins d'air et 2 amortisseurs télescopiques hydrauliques (et barre stabilisatrice en option).
- 5.2 Arrière :
Essieu rigide avec bras de force, suspension par 4 coussins d'air et 4 amortisseurs télescopiques hydrauliques.

6 - DIRECTION

- 6.1 Type de direction :
Boîtier à érou à recirculation de billes, avec assistance hydraulique.
En cas de défaillance de l'assistance, la direction reste assurée mécaniquement.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

E1	22,5
E2	22,4
E3	24,2

7 - FREINAGE

- 7.1 Frein de service :
Système de freinage électropneumatique à double circuit, agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-I)
- 7.2 Répartiteur de freinage : Non
7.2.1 Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie I (1 capteur par roue)
- 7.3 Frein de secours : Assuré par le frein de stationnement
- 7.4 Frein de stationnement : Agissant sur les roues arrière
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : Par air sous pression
7.5.2 Frein de secours : Mécanique par ressorts
7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique par ressorts
- 7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : Air comprimé
7.6.2 Frein de secours : Non (cylindres à ressorts)
7.6.3 Frein de stationnement : Non (cylindres à ressorts)
- 7.7 Réservoirs d'énergie (réservoirs d'air comprimé) :
1 réservoir dessiccateur d'air de 6 litres
1 réservoir d'air comprimé de 40 litres pour le circuit arrière
1 réservoir de 40 litres pour le circuit avant
1 réservoir de 20 litres pour les servitudes
1 réservoir de 20 litres pour les suspensions (en option 1 réservoir supplémentaire de 40 litres)
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
a) Voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord
b) Voyant lumineux de couleur rouge pour anti-bloqueur
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
a) Baisse de pression d'air
b) Défaillance de l'antibloqueur

- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
a) Par abaissement volontaire de la pression d'air
b) Par actionnement de la clé de contact
- 7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : A disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : A disques
7.8.2 Frein de secours : A disques
7.8.3 Frein de stationnement : A disques
- 7.9 Ralentisseur :
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : Néant
7.9.2 Dispositif ralentisseur supplémentaire permettant de bénéficier de la majoration de poids prévue au nota du chapitre 2 :
En option pour boîte de vitesse mécanique, ralentisseur électrique ou hydraulique
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Frein moteur pour boîte mécanique, ralentisseur hydraulique pour boîte automatique

8 - CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : Châssis nu pour TCP (CAR)
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : Sans
- 8.3 Nombre de places assises : 0
- 8.4 Sièges : 1 siège conducteur pour manutention seulement
- 8.5 Portes : 0
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : Sans
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : Pas de vitrage
- 8.8 Dispositif de protection latérale : Non
- 8.9 Dispositif de protection contre l'encastrement : Non

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 à 9.12 Sans objet

10 - DIVERS

- 10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : Non
10.1.2 Lave-glace : Non
10.1.3 Rétroviseur : Non
10.1.4 Avertisseur sonore : Oui, 1
10.1.5 Dispositif antivol : Non
10.1.6 Extincteur : Non
10.1.7 Equipement particulier : Non
10.1.8 Chauffage autonome : Non
- 10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Fixée provisoirement
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
Sur châssis à l'avant du longeron droit
10.2.3 Structure du numéro d'identification :
Composé de 17 caractères comme suit :
- 1^{er} au 3^{ème} : Code ISO Constructeur : WMA
- 4^{ème} au 6^{ème} : Type : A91
- 7^{ème} au 10^{ème} : Ordre de montage (alphanumérique) : ****
- 11^{ème} : Lieu de construction : *
- 12^{ème} au 17^{ème} : Numéro de série progressif : 013003
10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
W M A A 9 1 Z Z 3 9 C 0 1 3 0 0 3
10.2.5 Identification du moteur :

Sur plaque à proximité du compresseur

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : Sans objet
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 6,0 bars ± 0,5
- 11.3 Pression de disjonction : 10,0 bars ± 0,2
- 11.4 Sans objet
- 11.5 Longueur des bras de leviers (mm) :
Avant : sans objet
Arrière : sans objet
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) :
Avant : 75 mm
Arrière : 75 mm
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
Inscription Affectation
AS Réservoir pour dessiccateur d'air
AV Circuit frein essieu 1
AR Circuit frein essieu 2
SP Circuit suspension pneumatique
S Servitudes
- 11.8 Observations : Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire **MAN Camions & Bus SA - ZI, 12 avenue du Bois de l'Épine - CP8005 - COURCOURONNES - 91008 EVRY Cedex**, que les véhicules de catégorie internationale **M3** - genre **TCP** - marque **MAN**, dont les types - variantes - versions suivent : type **A91** - variantes **60 / 61 / 64 / 65** - versions **E1 / E2 / E3**

livrés :

- en châssis nu, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/CE pour les variantes moteurs D0836LOH64 et D0836LOH65 ;
Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2006/51/CE pour les variantes moteurs D0836LOH60 et D0836LOH61.

Fait à **Montlhéry**, le **17 décembre 2009**

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le numéro **P-2542.06.06**

Fait à **Montlhéry**, le **17 décembre 2009**

Pr. le Directeur Régional Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

Michel CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés **MAN CAMION & BUS S.A. - CP8005 - 12 avenue du Bois de l'Epine - 91008 EVRY Cedex**, représentant dûment accrédité de **MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft - Dachauer Strasse 667 - Postfach 50 06 20 - D - 80996 MUNCHEN**, constructeur, certifions que le véhicule livré en châssis nu :

- (2) Dénomination : MAN
- (D1) Marque : A91
- (D2) Type : 60 / 61 / 64 / 65
- Variante (1) : E1 / E2 / E3
- Version (1) : A91
- (D3) Dénomination commerciale :
- (E) Numéro d'identification (3) :

W	M	A	A	9	1	Z	Z	O	A	C	O	1	5	3	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
- (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 19.000
- (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 19.000
- (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) (1) : 19.750 / 22.500
- (J) Catégorie internationale : M3
- (J1) Genre national : TCP
- (K) Numéro de la réception par type : P-2542.06.06
- (P1) Cylindrée (cm³) : 6.871
- (P2) Puissance nette maximale (kW) (1) : 213 / 184
- (P3) Source d'énergie : G.O
- (P6) Puissance administrative (CV) : 18
- (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 0
- (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : A déterminer
- (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1.725
- (V7) CO₂ (g/km) : Non concerné
- (V9) Classe environnementale (1) : 0555*0651K / 0555*0651G

est entièrement conforme au Type Variante Version dont le prototype a fait l'objet du Procès-verbal de Réception ci-dessus.

sort de nos magasins le 21-09-2010

Pour être livré à FAST CONCEPT CAR - Zile Riboticea - 85170 La Poine sur Vie
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à EVRY, le 21-09-2010 (Signature et Cachet)

- (1) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)
- (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
- (3) À compléter

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-verbal de Réception du Type et :

- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du Procès-verbal de Réception complémentaire
- Soit un Procès-verbal de Réception à Titre Isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés **MAN CAMION & BUS S.A. - CP8005 - 12 avenue du Bois de l'Epine - 91008 EVRY Cedex**, représentant dûment accrédité de **MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft - Dachauer Strasse 667 - Postfach 50 06 20 - D - 80996 MUNCHEN**, constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat ci-dessus sort de nos usines équipé :

A - EQUIPEMENT DU TCP

d'un ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 de la notice (*) :

- marque : ZF (**)
- type : INTARDEL (**)
- poids de ce ralentisseur permettant la majoration du P.T.A.C et du maxi sur essieu AR (voir nota chapitre 2) : 69 kg (**)

MAN CAMIONS ET BUS SAS oui / non
 12, Avenue du Bois de l'Epine
 CP 8005 COURCOURONNES
 91008 EVRY Cedex
 Tél. : 01.69.47.16.00 - Fax : 01.60.78.75.34
 APE 4519 Z - SIREN 318 919 065
 RCS EVRY B 318 919 065
 TVA/CE : FR 35 318 919 065

(*) Rayer la mention inutile - (**) A compléter

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE MAN - CARRIER TYPE A91

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667 Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN - R.F.A.
- 0.1.1. Représentant accrédité de France : MAN Camion et Bus S.A. 12 avenue du Bois de l'Epine CP 8005 Courcouronnes - 91008 Evry Cedex
- 0.2. Constructeur de la 2^{ème} étape : CARRIER CARROSSERIE 181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX
- 0.2.2. Nature de la transformation : Carrossage et aménagement intérieur
- 0.3. Marque : MAN - CARRIER
- 0.4. Désignation commerciale : SCOLER3 - STARTER
- 0.5. Catégorie internationale : M3
- 0.6. Genre : T.C.P.
- 0.7. Type : A91
- 0.7.1. Variante : 60 - 61 / 64 - 65
- 0.7.2. Version : E2 SCOLER / E2 STARTER / E3 SCOLER / E3 STARTER
- 0.7.1. Décodage des T V V : E2 = 12m
E3 = 12,7m
- 0.8. Puissance administrative : 18 CV

- 8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes : Sièges à assises relevables dans 1 emplacement UFR, dossiers inclinables, tablettes, porte filot, repose-pied.
- 8.5. Nombre de portes : 2 ou 3
- 8.5.1. Latérales : 1 porte simple de service latérale
- 8.5.1.1. Avant droite : 1 porte simple de service latérale (1 vantail, en option 2 vantaux, 2 vantaux avec l'option UFR)
- Médiane : 1 porte manuel le busman spécifique supplémentaire située immédiatement devant la porte médiane
- Avec l'option UFR Lift Entry (LE) : 1 porte manuel le busman spécifique supplémentaire située immédiatement devant la porte médiane
- 8.5.2. Arrière : 0
- 8.5.3. Fermetures : Commandes électromécaniques avec commandes de secours intérieures et extérieures.
- Porte avant et porte médiane : commandes du poste de conduite.
- Porte médiane avec renfort au tablier de bord en cas d'ouverture de la porte.
- Portes verrouillables extérieurement par clé et déverrouillables intérieurement manuellement.

1. **CONSTITUTION GENERALE** : Voir notice du véhicule de base.
2. **MASSES ET DIMENSIONS** :
- 2.1. à 2.8. Voir notice du véhicule de base.
- 2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Versions E2 - E3. En fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter :

	E2	E3
	Mini	Mini
Poids à vide	11 400	11 700
Essieu AV	3 965	4 165
Essieu AR	7 435	7 535

NOTA : En fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter en fonction des options. (Voir point 8.4.)

	Version E2	Version E3
2.10. Porte-à-faux avant :	2,605 m	2,605 m
2.11. Porte-à-faux arrière :	3,470 m	3,470 m
2.12. Longueur hors-tout :	12,02 m	12,72 m
2.13. Largeur hors-tout :	2,50 m	2,50 m

3. MOTEUR

3. à 3.19. Voir notice du véhicule de base.
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) : Boîte mécanique Boîte automatique
- | | | |
|-------------------|----|----|
| Variantes 60 - 61 | 91 | |
| Variantes 64 - 65 | 91 | 92 |
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1725
- 3.20.3. Voir notice du véhicule de base.

4. TRANSMISSION DE MOUVEMENT : Voir notice du véhicule de base

- 4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1 000 tr/min :
- Boîte mécanique ZF S 6 / Rapport de pont : 4,63 - En option : 3,7 4,11
- Boîte automatique ZF 6 HP ou Voith D854.3 ou ZF 6 AP / Rapport de pont : 5,57 - En option : 3,7 4,11 4,63

5. SUSPENSION : Voir notice du véhicule de base

6. DIRECTION : Voir notice du véhicule de base

7. FREINAGE : Voir notice du véhicule de base

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : CAR (Autocar)
- 8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : porte-bagages / chaudière additionnelle avec ou sans réservoir additionnel pour chaudière / toue de secours / double vitrage / siège 1 place recevant le guide / climatisation directe ou avec diffusion dans porte-bagages / aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite conforme à l'annexe VII de la directive 2001/85/CE comportant 2 places PMR et 1 ou 2 emplacement UFR. Système d'aide à la montée des UFR sur porte médiane 2 vantaux avec plateforme élévatrice intégrée dans l'emmarchement ou sur porte battante spécifique réalisée par ascenseur intégré dans la structure (aménagement Lift Entry ou LE).
- 8.1.2. Volumes de soutes à bagages : 0 ou 6.3m³ : 6.3m³ avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E3
6.1m³ avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E3
5.2m³ avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E2
5m³ avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E2

- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Structure en profilés tubulaires réalisés en tôle inox avec faces avant et arrière en stratifié polycarbonate

- 8.2.2. Protection contre l'incendie : Oui, isolement du réservoir de carburant et du chauffage autonome par tôle d'acier + alarmes dans coffre moteur et chauffage autonome.

8.3. Nombre de places assises :

- 8.3.1. Places assises y compris le conducteur :

UFR	Longueur/porte médiane	Nombre de places assises y compris siège guide y compris 2 places PMR				Poids à vide maximum en ordre de marche* (kg)			
		2 ou 3 sièges réglables		2 ou 3 sièges réglables		Essieu 1		Essieu 2	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
0	E2 simple vantail	47	25	0	0	4310	7590	11900	
	E2 double vantaux	51	25	0	0	4310	7590	11900	
	E2 prédéplacement L.E.	47	25	0	0	4325	7625	11950	
	E3 simple vantail	51	25	0	0	4460	7740	12200	
	E3 prédéplacement L.E.	47	25	0	4	4480	7770	12250	
	E3 double vantaux	47	25	0	4	4460	7740	12200	
1	E2 simple vantail L.E.	47	25	0	4	4405	7795	12200	
	E2 double vantaux	51	25	0	4	4405	7795	12200	
	E3 simple vantail L.E.	51	25	0	4	4575	7925	12500	
2	E3 double vantaux	47	25	0	4	4405	7795	12200	
	E2 double vantaux	51	25	0	4	4575	7925	12500	
	E3 double vantaux	51	25	0	4	4575	7925	12500	

* Le poids à vide en ordre de marche diminue en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

- 8.3.2. Places debout : nombre de places debout : 0 à 12

- 8.4. Sièges motorisés pouvant équiper le véhicule : KIEL REGIO ou BRUSA SEATING WRAP, ESTEBAN CIVIC ou IRATI, VOGEL, DIVIDE.

- 8.4.1. Nombre de sièges ou banquettes :

UFR	Longueur/porte médiane	1 place		2 places		2 places à assises relevables		5 places
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
0	E2 simple vantail	1	2	20	27	0	0	1
	E2 double vantaux	1	2	22	26	0	0	1
	E3 simple vantail	1	2	20	29	0	0	1
	E3 double vantaux	1	2	22	28	0	0	1
	E2 simple vantail L.E.	1	2	18	25	0	2	1
	E2 double vantaux	1	2	20	24	0	2	1
1	E2 simple vantail L.E.	1	2	20	27	0	2	1
	E3 double vantaux	1	2	22	26	0	2	1
	E2 double vantaux	1	2	20	22	0	2	1
2	E2 double vantaux	1	2	22	24	0	2	1
	E3 double vantaux	1	2	22	24	0	2	1

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

Vitres fixes sur les faces latérales				Lunette AR fixe	Trappe de toit faisant office d'évacuation des fumées
Côté gauche		Côté droit			
TOTAL	Dont issue de secours	TOTAL	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
Version E2	8	4	7	4	0 ou 1
Version E3	0	4	8	4	0 ou 1

Mode d'ouverture : Par bris de glace à l'aide de marteaux-pics liés au véhicule. Les vitrages ouvrants 23-113 n'afficient pas les issues de secours.

- 8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
- 8.7.1. Par bris : Verre feuillaté
- 8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé
- 8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé
- 8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité
- 8.8.1. A l'avant : Constructeur : ceinture 3 points.
Siège guide : ceinture 3 points.
- 8.8.2. A l'arrière : 8.8.2.1. Places exposées : Ceintures 3 points. Les places exposées sont les suivantes : Sièges derrière les pare-poussier si distance dossier/pare poussier comprise entre 670 mm et 1055 mm et derrière les banquettes à assises relevables situées dans l'emplacement UFR.
8.8.2.2. Places non exposées : Ceintures 2 points ou en option 3 points.
- 8.9. Dispositif de protection latérale : Protection par carrosserie.
- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
- 8.10.1. Avant : Par structure de face avant.
- 8.10.2. Arrière : Par structure de face arrière.
- 8.11. Système anti-projections : Sans objet.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : 2
- 9.2. Feux de croisement : 2
- 9.3. Feux de position
- 9.3.1. Avant : 2 (incorporés)
- 9.3.2. Latéraux : de 5 à 7 par côté
- 9.4. Feux de position arrière : 2
- 9.4.1. Répétiteur hauts des feux de position (incorporés) : 2
- 9.5. Feux indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. Avant : 2
- 9.5.2. Arrière : 2 ou 4
- 9.5.3. Latéraux : 2
- 9.6. Feux stop : 2 ou 4
- 9.6.2. Répétiteurs hauts des feux stop (incorporés) : 2
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Avant : Néant
- 9.8.2. Arrière : 2
- 9.8.3. Latéraux : de 5 à 7 par côté incorporant les feux de position
- 9.9. Feux de déresse : 6
- 9.10. Feux de marche arrière : 2
- 9.11. Feux de brouillard :
- 9.11.1. Avant : 2 en option
- 9.11.2. Arrière : 2
- 9.12. Feux d'encroisement :
- 9.12.1. Avant : 2
- 9.12.2. Arrière : 2
- 9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Néant.
- 9.14. Feux spéciaux : Feux de déresse enfants en partie supérieure de face arrière commandé par l'ouverture des portes avec interrupteur d'isolement au tableau de bord

10 - DIVERS

- 10.1. Accessoires :
- 10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses
- 10.1.2. Lave-glace : 2 à 4 jets
- 10.1.3. Rétroviseurs :
- 10.1.3.1. Extérieur : 2
- 10.1.3.2. Intérieur : 2 (miroir de surveillance à l'avant et à la porte médiane)
- 10.1.4. Avertisseur sonore : 1
- 10.1.5. Dispositif antivol : Non
- 10.1.6. Extincteur : 1, capacité d'extinction minimale de foyer 21A et 144B (6 Kg).
- 10.1.7. Equipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : Eclairage intérieur, chauffage, coupe batteries, dégivrage/désembuage, pare-soleil avant, lampe portative de secours, boîte de premiers secours d'urgence, extincteur.
- Chauffage autonome : Oui (option)
- 10.2. Marques d'identité :
- 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit
- 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WMAA91ZZ19C012696
- 10.2.5. Identification du moteur : Voir notice du véhicule de base
- 10.3. Marques d'identité du constructeur de 2^{ème} étape :
- 10.3.1. Emplacement de la plaque du transformateur : Marchepied avant droit
- 10.3.2. Structure du numéro de transformation :

A91	S	02	01	0001
Type châssis	Famille SCOLER	Pays d'homologation	Version	N° chrono

Version : non attribuée.

- 10.3.3. Le numéro de transformation commence à : A91S02011101.

11 - VISITES TECHNIQUES

Voir notice du véhicule de base.

PROCES VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Transformateur
CARRIER CARROSSERIE - 181, rue d'Argentan - B.P. 158 - 61005 - ALENCON CEDEX

que les véhicules présentés comme prototype

pour carrossage et aménagement intérieur

de catégorie internationale M3 - genre TCP

marque MAN - CARRIER

dont les types - variantes - versions suivent :

type A91 - variantes 60 - 61 - 64 - 65 -

versions E2 SCOLER3 - E2 STARTER - E3 SCOLER3 - E3 STARTER

Livrés :

- aménagés satisfaisant aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation.

Fait à Montlhéry, le 21 juillet 2010

Vu et approuvé sous le numéro P-2287-09-02

Fait à Montlhéry, le 21 juillet 2010

Pr. le Directeur Régional Ile de France

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines





Florian VARRIERAS

Jean-Christophe CHASSARD

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, 181, rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, transformateur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2)	Dénomination :	
(D1)	Marque	: MAN - CARRIER
(D2)	Type variante version	: A91 / 60 64 64 64 / E2 E3 (1) SCOLER3 / STARTER (1)
(D3)	Dénomination commerciale	: SCOLER3 / STARTER (1)
(E)	N° d'identification	: WMAA91Z3AC313399 (3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: Voir notice châssis de base
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)	: Voir notice châssis de base
(F3)	Masse en charge maximum admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRM) (kg)	: Voir notice châssis de base
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 2000 (3)
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 12010 (3)
(J)	Catégorie internationale	: M3
(J1)	Genre national	: T.C.P.
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR
(K)	Numéro de la réception par Type	: P-2287-09-02
(P1)	Cylindrée (cm ³)	: Voir notice châssis de base
(P2)	Puissance nette maximale (kW)	: Voir notice châssis de base
(P3)	Source d'énergie	: Voir notice châssis de base
(P6)	Puissance administrative (CV)	: Voir notice châssis de base
(S1)	Nombre de places assises maxi y compris celle du conducteur :	64 (3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	variantes : 60-61 : Boîte-mécanique-91 variantes : 64-65 : Boîte mécanique 91 variantes : 64-65 : Boîte-automatique-92 : 1725 (1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min)	: 1725
(V7)	CO2 (g/km)	: Non concerné
(V9)	Classe environnementale	: voir notice châssis de base

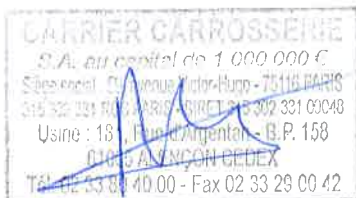
est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

Sort de nos magasins le 23 SEPTEMBRE 2010

Pour être livré à FAST CONCEPT CAR - ZI LA RIBOTIERE - 85170 LE POIRE SUR VIE
(Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

FAIT à ALENCON, le 23 SEPTEMBRE 2010

(Signature et cachet)



(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CEE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception par type complémentaire, ainsi que le procès-verbal de réception par type et le certificat de conformité du châssis de base MAN du véhicule correspondant.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés CARRIER CARROSSERIE, 181 rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) Places debout	(1)	: Oui	Non
Nombre	(2)	: 12	
b) Nombre de places assises	(2)	: 64	
Dont places dans zone UFR avec assises relevables	(1)	: 0	2 4
Dont place PMR	(1)	: 0	2
c) Sièges montés dans le véhicule	(1)	: KIEL REGIO - BRUSA SEATING-WRAP ESTEBAN CIVIC - ESTEBAN IRATI VOGEL - DIVIDE	
d) Porte médiane	(1)	: 1 vantail	2-vantaux
e) UFR	(1)	: 0	1 2 Lift Entry

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter.